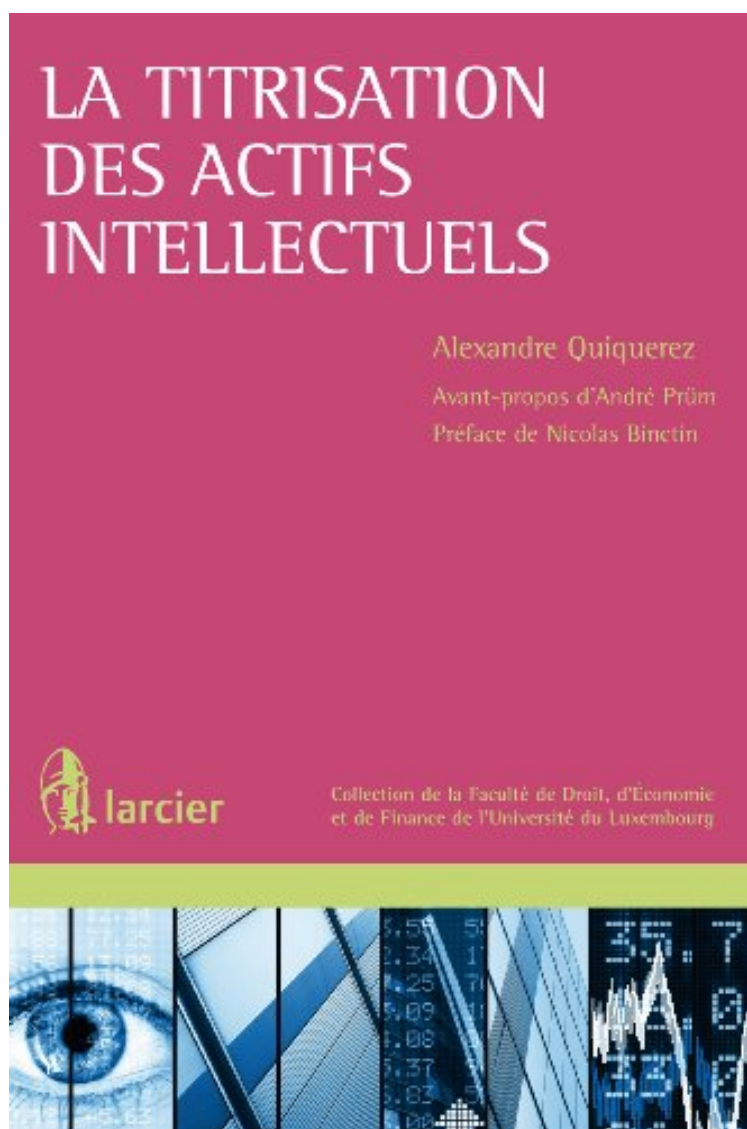


(Download pdf ebook) La titrisation des actifs intellectuels: Au prisme du droit luxembourgeois (Collection de la Faculté de Droit, d'Économie et de Finance de l'Université du Luxembourg) (French Edition)

La titrisation des actifs intellectuels: Au prisme du droit luxembourgeois (Collection de la Faculté de Droit, d'Économie et de Finance de l'Université du Luxembourg) (French Edition)

Alexandre Quiquerez

*audiobook / *ebooks / Download PDF / ePub / DOC*



DOWNLOAD



READ ONLINE

2013-05-23 2013-05-23 File Name: B00D71LIK0 | File size: 74.Mb

Alexandre Quiquerez : La titrisation des actifs intellectuels: Au prisme du droit luxembourgeois (Collection de la Faculté de Droit, d'Économie et de Finance de l'Université du Luxembourg) (French Edition)

before purchasing it in order to gauge whether or not it would be worth my time, and all praised La titrisation des actifs intellectuels: Au prisme du droit luxembourgeois (Collection de la Faculté de Droit, d'Economie et de Finance de l'Université du Luxembourg) (French Edition):

Quel lien existe-t-il entre la titrisation et David Bowie ? A priori, aucun ! La crise des subprimes contribue à renforcer l'image de la titrisation dans laquelle il s'agit d'un montage complexe de transformation de créances de prêts en titres financiers. En revanche, on connaît moins les titrisations de droits de propriété intellectuelle, dont David Bowie a été l'un des pionniers dans les années 90. L'objectif de cet ouvrage est de vérifier si la titrisation est applicable aux droits de propriété intellectuelle (droits d'auteur, brevets, marques...), ainsi que de rechercher les avantages et les risques d'une telle opération. À la fois souple et accueillant, le droit luxembourgeois de la titrisation sert de point de départ de ces recherches, tout en étant mis en regard avec d'autres systèmes juridiques, en particulier le droit français et le droit américain. Le mariage de la titrisation et de la propriété intellectuelle invite non seulement à concevoir la titrisation comme un mécanisme de financement transposable à tout actif, mais aussi à envisager les droits de propriété intellectuelle comme de véritables actifs. Ouvrage publié avec le concours du Fonds national de la recherche (Luxembourg) et avec le soutien de l'Association française de droit des affaires et gestion des entreprises. Prix de l'Université du Luxembourg - UBS 2012.